

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2016

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu des séances de conseil municipal des 25 février et 18 mars 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Budgets primitifs 2015 :

- **Budget Commune** : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 330 350 € pour la section de fonctionnement et à 561 000 € pour la section d'investissement.
- **Service de l'eau** : il s'équilibre à 207 000 € pour la section d'exploitation et à 144 500 € pour la section d'investissement.
- **Service de l'assainissement** : il s'équilibre à 337 952 € pour la section d'exploitation et à 658 066 € pour la section d'investissement.
- **Lotissement des « Merisiers »** : il s'équilibre à 237 181 € en section de fonctionnement et à 278 965 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux :

A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour 2016 (taux identiques à 2015)

- taxe d'habitation : 18,81 %
- foncier bâti : 23,08 %
- foncier non bâti : 110,88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 530 096 Euros.

Tarifs :

* **Salle des fêtes** : A l'unanimité le conseil municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1^{er} mai 2016 :

Du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	142 €	197 €	250 €	305 €
Personnes extérieures	329 €	413 €	497 €	580 €
Chauffage	65 €	98 €	130 €	163 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55 €			

1 journée = de 9h à 9h

1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h

2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)

2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

Du 1^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017

Habitants commune	207 €	295 €	380 €	468 €
Personnes extérieures	394 €	511 €	627 €	743 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	65 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 65 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers50 €

Caution dégâts à la salle250 €

Caution ménage180 €

* **Eau** : le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- prime fixe : 44 € / an
- surtaxe : 0,82 € /m³

* **Assainissement** : le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- prime fixe : 17,00 € / an
- redevance : 2,35 € / m³

* **Tarif des photocopies** : le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Photocopies en noir	Photocopies en noir
A5..... 0,15 €	A5..... 0,04 €
A4..... 0,30 €	A4..... 0,08 €
A4 – recto/verso..... 0,60 €	A4 – recto/verso..... 0,16 €
A3..... 0,60 €	A3..... 0,16 €
A3 – recto/verso..... 1,20 €	A3 – recto/verso..... 0,32 €
Photocopies en couleur	Photocopies en couleur
A5..... 0,50 €	A5..... 0,15 €
A4..... 1 €	A4..... 0,30 €
A4 – recto/verso..... 2 €	A4 – recto/verso..... 0,60 €
A3..... 2 €	A3..... 0,60 €
A3 – recto/verso..... 4 €	A3 – recto/verso..... 1,20 €

* **Cimetière** : le conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} juin 2016 :

- concession cinquantenaire 3 m²..... 340,00 €
- case de columbarium pour 30 ans..... 775,00 €

* **Mise à disposition de la remorque** : le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

- 30 € la rotation de la remorque

* **Cotisation à la bibliothèque** : Le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuel :

- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque.....5,00 €

Prévision de coupes ONF pour 2016 :

Le conseil municipal valide les prévisions de coupes qui sont inscrites à l'état d'assiette 2016 par l'ONF.

Autorisation déclaration préalable :

Suite à la demande de l'association « La Boule Souesmoise », le conseil municipal approuve la construction d'un abri à proximité du terrain de boules et autorise le Maire à signer la déclaration préalable.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait part des récurrentes réclamations de monsieur OLIER à propos de l'état de la voie communale n°3 dite « du Many ».

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la réponse qu'il vient d'adresser à monsieur OLIER.